

Les ressortissants étrangers ayant la qualité d'employeur, de gérant ou de cogérant avec les pleins pouvoirs et les représentants légaux.

Les pièces à fournir en cas de renouvellement

1. Demande au nom de M. le Ministre chargé de l'emploi,
2. Copie de la dernière attestation de non soumission au visa du contrat de travail,
3. Copie de la carte de séjour de l'intéressé,
4. Copie de la dernière déclaration de salaires auprès de la CNSS pour le personnel de l'entreprise,
5. Copie de la page de validité du passeport,
6. 02 timbres fiscaux de 05 dinars pour chacun.